

Organisme / ministère	Etablissement ou organismes délégataires	Analyse et comparaison aux données budgétaires	Evaluation indirecte via attributions de produits	Synthèse	Préconisation	Dénomination des données pour lesquelles la souscription d'une licence à titre onéreux est demandée
DILA		la direction de l'information légale et administrative perçoit un revenu théorique issu de l'exploitation de ses licences économiques et juridiques que nous estimons à 1,2 millions d'euros (les hypothèses étant que les licenciés souscrivent à la fois une licence d'exploitation du stock et du flux)	Produits non rattachés sous forme d'attributions de produits	Avec un budget total estimé à 203,5 millions d'euros en 2011, le gain d'exploitation est très faible, inférieur à 0,6% . Par ailleurs, les publications de l'organisme sont désormais assujetties à la TVA au taux normal qui devient déductible, lui procurant un gain de 24,3 millions d'euros	Dans ces conditions, le mode de rémunération des licences DILA pourrait être largement amendé et rectifié. Il est économiquement possible de passer à la gratuité pour le stock (301,7K) et de conserver le flux (214,5K) payant ainsi les publications spécifiques rémunératrices: JOAFE, BODACC, BALO qui sont déjà payantes pour les professionnels qui doivent les souscrire. On peut imaginer également leur gratuité partielle ou total (coût 695,2K)	JADE Global : Décisions des juridictions administratives JADE Publiés : Décisions des juridictions administratives CASS-Arrêts publiés de la Cour de cassation INCA: Arrêts inédits de la Cour de cassation CAPP: Décisions des cours d'appel et des juridictions judiciaires de premier degré CONSTIT : Décisions du Conseil constitutionnel LEGI Global : Codes, lois et règlements consolidés LEGI En vigueur : Codes, lois et règlements consolidés LEGI Codes : Codes, lois et règlements consolidés LEGI Codes en vigueur : Codes, lois et règlements consolidés LEGI Un code : Codes, lois et règlements consolidés KALI : Conventions collectives nationales JORF : Textes publiés au Journal officiel de la République française CNIL : Délibérations de la CNIL JOAFE: Annonces publiées au Journal officiel Associations, associations syndicales de propriétaires et fondations d'entreprises BALO: Annonces publiées au Bulletin officiel des annonces légales obligatoires BOAMP: Annonces publiées au Bulletin officiel des annonces de marchés publics et des annonces MAPA en ligne BODACC: Annonces publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales INFO-FINANCIERE et BALO: Informations réglementées concernant les sociétés cotées et annonces publiées au Bulletin officiel des annonces légales obligatoires
Conseil d'État et Cour de cassation	Prévues par les arrêts du 24 octobre 2005 (CE) et du 23 mars 2009, les montants de redevances de mise à disposition sur support électronique sont comprises entre 80 et 1900 euros pour les abonnements annuels des flux de décision, avis, rapports des rapporteurs publics etc... A noter que la tarification est unitaire et dégressive pour la Cour de cassation et par volume d'abonnement pour le Conseil	Le budget du Conseil d'État était en 2011 de 24,27 millions d'euros et de 25,2 millions en 2013, les gains issus des licences concédées à titre onéreux qui n'ont pas par ailleurs été communiqués à Etalab, doivent Le budget de la Cour de cassation était en 2011 de 66,4 M et de 58,9 M en 2013.	Le CE dispose d'attributions de produits évalués en 2011 à 47.762 dont 22.867 de titre 2 et 24.895 de titre 3 quant la prévision initiale était de 250.000 Les attributions de produits ne sont pas mentionnées en tant que telles, mais est fait mention de rattachements des participations aux services de documentation et des études pour un montant de 28.400	Le rapprochement des attributions de produits pour ces deux juridictions représente à chaque fois une somme excessivement faible, de l'ordre de 47,7 K pour le Conseil d'État et de 28,4 K pour la Cour de cassation. Etant donné la difficulté pour retracer les sommes pour les deux institutions, il est possible de partir d'une base forfaitaire de 250.000 en année pleine pour chacune d'elles. On dispose alors d'un rendement de l'ordre de 1% pour le CE et de 0,3% pour la Cour de cassation.	Le CE et la C.Cass constituent les deux juridictions de cassation de notre pays. L'intérêt général devrait conduire à publier et diffuser très largement leurs analyses et leurs décisions. Le rapport du produit des redevances n'est pas évalué avec précision. Il doit osciller entre 0,03 et 1% du budget de chacun de ces organismes. En conséquence, son caractère significatif est posé. - dans un premier temps, il est sans doute possible de disjoindre la publication immédiate du stock de décision, conclusion et documents d'étude, et de conserver le caractère payant aux productions les plus récentes. - dans un second temps, il faudra s'interroger sur la perdurance du caractère onéreux de la communication des conclusions des rapporteurs publics prononcées devant ces juridictions. Il s'agit là d'un frein à l'accès au droit.	Décisions juridictionnelles et avis contentieux du Conseil d'Etat, des cours administratives d'appel, des tribunaux administratifs et du Tribunal des conflits, ainsi que leurs analyses de jurisprudence Documents d'étude, d'analyse ou de synthèse produits par ces juridictions et non publiés Conclusions de rapporteurs publics prononcées devant ces juridictions. Les arrêts et avis de la Cour de cassation Les rapports des rapporteurs et avis des avocats généraux Les décisions rendues par les autres juridictions
Ministère de l'Éducation nationale	Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)	le montant représentait en 2011, 199,37K . En tant qu'opérateur de l'État, l'ONISEP dispose d'un budget total de 40,46 M , et des ressources propres de 7,7 millions d'euros .	Produits non rattachés sous forme d'attributions de produits	Si l'on se réfère à un critère économique, le montant des redevances représenté par rapport aux ressources propres de l'organisme, environ, 2,59% de ses recettes commerciales . Rapporté aux dépenses de fonctionnement courant (12,19 M), le ratio est encore plus défavorable,	La commercialisation des extraits de ses bases de données relatives à la formation, aux établissements, fiches de diplômes etc... représente moins de 5% de ses recettes commerciales (2,59%). Le montant n'est pas négligeable, mais n'est pas non plus significatif. Un principe de mise à disposition gratuite devrait prévaloir. Il est sans doute possible d'arbitrer entre des données "premium" ou en flux (remises à jours périodiques) serait payant et le stock devrait devenir gratuit.	Recensement des données soumises à licences de réutilisation dans un catalogue des données ONISEP (doc joint) extraits des bases de données : -actions de formation (150 000 actions) -établissements (13400) -fiches diplômes (1340) -organismes d'information (2000) -fiches métiers (560) -vidéos métiers (223)
Ministère de l'économie et des finances	SIRCOM	Le montant encaissé est de 145.000 euros, il vise uniquement à autofinancer le site gratuit pri-carburant	<i>Les données fournies par les fonds de concours et d'attribution de produits sont maigres. Les fournitures de données en 2011 s'établissent à 350K contre 1,9M budgété. Le niveau de consommation est faible mais peut être toutefois en ligne avec le million d'euro au 31 décembre 2011, puisqu'il s'agit d'un premier bilan à 5 mois de la clôture des comptes.</i>	Les montants en jeu n'appellent aucune modification particulière, compte tenu de sa contribution à une diffusion publique et gratuite qui respecte les principes de l' <i>Open Government</i>	L'exception de financement de la politique d'Open Government , revient à ne faire payer que l'accès en bloc et premium à destination des professionnels, sans en refuser l'usage à titre gratuit sur le site officiel. La livraison gratuite et en bloc des prix des carburants devrait être cependant possible à fin de réutilisation pour les instituts de recherche	Prix des carburants pratiqués dans les stations service distribuant au minimum 500 m3 de carburants par an

Ministère des affaires sociales et de la santé	Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH)	Aucune donnée disponible. Une évaluation peut être faite sur les ressources propres, 1,4 millions	Produits non rattachés sous forme d'attributions de produits	La seule comparaison possible est avec les dépenses de fonctionnement de l'opérateur, soit 4,38 millions d'euros ou le budget total, soit 13,132 millions d'euros . Les ratios sont respectivement de 31% et de	Sauf à ce que le montant des redevances ne se révèle très inférieur à l'ensemble des ressources propres de l'organisme, le montant des produits de redevances est très significatif. Une politique tarifaire peut être mise en place. Il faudra alors s'interroger sur la structure de prix pratiquée.	base de données PMSI (programme de médicalisation des systèmes d'information)
Ministère de l'Intérieur	Direction de la modernisation et de l'administration du territoire (DMAT).	Concernant le SIV (immatriculation des véhicules), la presse s'est faite l'écho en 2011 de la souscription de 80 licences pour un montant de 3 millions d'euros Le budget de fonctionnement du programme 307 est de 189,43 millions d'euros en 2011 et de 145,87 millions d'euros en 2013, le montant des redevance	rattachements envisagés (Prog 307): espaces publicitaires, organisation de colloques, actions de formation, réalisations de banques de données, hors titre 2, 7.445 I) . A noter cependant que les redevances perçues pour acheminement des certification d'immatriculation des véhicules fléchés vers l'ANTS (titres sécurisés) est de 26 M]	Les gains en terme de produits sont relativement négligeables. Il apparaît cependant que le montant déclaré par le ministère est sensiblement plus important que celui des attributions de produits figurant dans les jaunes budgétaires. Si la somme de 3 millions d'euros est retenue , les redevances représenteraient entre 1,58 % et 2% du budget de fonctionnement .	Suivant les évaluations retenues, 7,445 I) retracés dans les produits de redevance ou 3 millions d'euros comme avancé dans les médias pour la commercialisation des SIV, le traitement tarifaire à apporter est différent. Soit la gratuité s'impose d'office étant donné le faible coût de commercialisation (mais la remise à jour quotidienne est facturée 25.000 I/an, soit le produit est significatif (3 M) soit 1,58 à 2% du budget de fonctionnement du programme) et en ce cas, il est possible d'opter pour la séparation premium, stock.	Données du système d'immatriculation des véhicules (SIV)
Ministère de la Défense	Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM)	Le montant des recettes recueillies est de 2 M]	Produits non rattachés sous forme d'attributions de produits	Nous disposons uniquement du budget du service hydrographique et océanographique de la marine, celui-ci est évalué à 59,9 millions d'euros, le ratio des recettes sur budget total est de 3,3%	Le montant total des redevances, pour significatif qu'il soit apparaît toutefois faible par rapport au budget du service. Il faudra vérifier s'il est possible de davantage ouvrir l'accès aux données brutes gratuites tout en conservant une remise à jour payante par exemple des données numériques archivées par le service.	semis de sondes bathymétriques Modélisations surfaciques de la bathymétrie Données numériques de prédictions de marée Données numériques d'observation du niveau de la mer Données numériques de courant de marées Données numériques vectorielles des cartes marines Images numériques géoréférencées des cartes marines Données numériques vectorielles maritimes et littorales Informations nautiques et réglementaires (pdf)